



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 5 : signature de conventions de mise à disposition de personnel CDCHS).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de mise à disposition avec l'Association V.I.E. pour :

- Monsieur FERREIRA Jonathan en tant que conducteur BOM du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023,
- Monsieur MANON Kevin en tant qu'agent de collecte des ordures ménagères du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023,
- Madame PUBLIE Lucie en tant qu'agent d'entretien du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023,
- Madame MONAR Sylvane en tant qu'agent d'entretien du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023,
- Monsieur MERCIER Jean-Paul en tant que gestionnaire de l'aérodrome de Jonzac-Neulles du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023,
- Madame BERTHELOT Véronique en tant qu'agent d'entretien du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023,
- Madame LOISEAU Caroline en tant qu'agent d'entretien du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023,
- Monsieur CHAUVET Luc en tant qu'agent d'entretien des véhicules du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023,
- Madame VUILLOT Karine en tant qu'agent d'entretien du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2023,

Fait à Jonzac,  
Le 30 NOV. 2023

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU